Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque http://ehdf.fr
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804** Siret : **822 874 970 00038**

Championnat Interdépartemental par ZID et Phase qualificative Interdépartementale du Championnat de France Jeunes individuel des Hauts de France 2026 - 2027

Préambule

Le présent règlement se conforme aux règlements FFE du Championnat de France Jeunes J01

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes, qui fait également office de Championnat Interdépartemental attribuant les titres régionaux**,** est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés et licenciés en France. Dans ce deuxième cas, la licence doit être prise auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes individuel des Hauts de France est gratuit et se déroule par zone interdépartementale (ZID). Si l'une des deux ZID est dans l'incapacité d'accueillir cette phase, la Ligue organisera **la phase Interdépartementale par Zid du Championnat de France Jeunes** sur un seul et même lieu. Dans ce cas, les tournois regrouperont les deux ZID mais chacune d'elles gardera ses quotas de qualifiés.

La Ligue des Hauts de France est divisée en 2 ZID, chacune reprenant les contours des anciennes régions :
ZID HDF NORD - PAS-DE-CALAIS : départements 59 et 62
ZID HDF PICARDE : départements 02 ; 60 et 80

Article 1. Critère de participation et licence

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes est ouvert à tous joueurs et toutes joueuses de catégories U8 à U20 (Petits-Poussins à Juniors) de la Ligue des Hauts de France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales du Championnats de France Jeunes. Les catégories U18 et U20 ne sont pas concernées par les qualifications au championnat national jeunes, mais les titres régionaux sont en jeu.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points aux phases Départementales du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE, et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie, si l'effectif de participants le permet.

Les championnes et champions de Ligue de la saison 2025-2026 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par Zid du Championnat de France Jeunes 2026-2027, même s'ils ou elles changent de catégorie.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription fichier numérique ou formulaire en ligne.

Les joueurs et joueuses doivent être obligatoirement titulaires d'une Licence A pour toutes les catégories.

Qualifications supplémentaires :

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les CDJE au moins une semaine avant, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires.
Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, championnats internationaux etc.).

Les qualifiés d'office pour les Championnats de France Jeunes peuvent participer au **Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes**

Dates et Lieu du Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes 2026 – 2027: du samedi 19 au lundi 21 décembre 2026

Pour la Zid Nord – Pas-de-Calais :

Centre d'Animation du Nouveau Monde
Rue César Samsoen 59190 Hazebrouck

Pour la Zid Picardie :

Gymnase La Salamandre
Rue du Stade 60700 Pont Sainte Maxence

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du Championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font :

- soit au « système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) ;
- soit au « système Toutes Rondes », selon les « Tables de Berger », si le nombre de participants d'une catégorie n'est pas suffisant.

Sont appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1er jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur retardataire sera apparié à la 2ème ronde.

Article 3. Cadences

Grandes catégories : U12 à U20

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup.
La notation est obligatoire pour chaque joueur jusqu'à ce qu'il reste moins de 5 minutes à sa pendule et les parties comptent pour le classement Elo FIDE (pour les parties où les deux joueurs sont classés en dessous de 1800).

Petites catégories : U8 - U10

La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.
Il est fait application de l'article A5 de l'Annexe A des parties en cadence rapide.

La notation sera obligatoire pour toutes et tous au Championnat de France Jeunes.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 6 tournois mixtes :

- U8 (PPO) - U10 (POU) - U12 (PUP) - U14 (BEN) - U16 (MIN) – [U18 (CAD) et U20 (JUN)]

Les catégories U18 et U20 sont regroupées en un seul tournoi.

Article 5. Horaires prévisionnels

Tournois U12 (PUP) à U20 (JUN)	Tournois U8 (PPO) et U10 (POU)
1ère journée **Samedi 19 décembre 2026** **Pointage des licences de 13h00 à 13h30** Ronde 1 : de 14 h 00 à 16 h 15, Ronde 2 : 15 minutes après la fin de la ronde 1	
2ème journée **Dimanche 20 décembre 2026** Ronde 3 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 4 : de 13 h 00 à 15 h 15, Ronde 5 : 15 minutes après la fin de ronde 4,	1ère journée **Dimanche 20 décembre 2026** **Pointage des licences de 8h45 à 09h15** Ronde 1 : de 09 h 30 à 10 h 45, Ronde 2 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 3 : de 13 h 00 à 14 h 15, Ronde 4 : 15 minutes après la fin de la ronde 3

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque http://ehdf.fr
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804** Siret : **822 874 970 00038**

3ème journée **Lundi 21 décembre 2026** Ronde 6 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 7 : de 13 h 00 à 15 h 15.	2ème journée **Lundi 21 décembre 2026** Ronde 5 : de 09 h 30 à 10 h 45 Ronde 6 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 7 : de 13 h 00 à 14 h 15,
Remise des prix lundi 21 décembre dès que possible à partir de 15h30	

Un joueur, une joueuse peut avoir jusqu'à 30 min de retard au début de la partie. Au-delà, la partie est perdue par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6. Titres régionaux

Les titres mixtes de Champion ou Championne et Vice-Champion ou Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID), sont respectivement attribués au 1er et au 2ème joueurs ou joueuses de chaque catégorie.

Les titres de Championne et Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués à la 1ère et à la 2ème joueuses de chaque catégorie.

Deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Championne, Vice-championne mixte et Championne, Vice-championne féminine**

Seul un joueur ou une joueuse qualifié(e) d'office aux Championnats de France Jeunes peut bénéficier d'un sur-classement accordé par la Commission Jeunes de la Ligue. Dans ce cas, il ou elle participe au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie, sans qualification pour le championnat national dans cette catégorie surclassée.

Article 7. Les qualifiés pour les Championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année de la catégorie concernée et deuxième année de la catégorie précédente. (Voir les annexes 1 et 2).

Lorsque, sur une des deux ZID, dans une catégorie, le quota de qualifiés par la FFE n'est pas atteint, les places vacantes sont attribuées à l'autre ZID.

Pour les Championnats de France Jeunes 2027, les quotas par ZID sont indiqués en annexe.

Conformément à l'article 2.4 du règlement du Championnat de France Jeunes, à l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national (article 2.4).

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque http://ehdf.fr
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804** Siret : **822 874 970 00038**

Les joueurs et joueuses qui se qualifieront pour le Championnat de France devront confirmer leur participation directement auprès de la FFE, dès ouverture des inscriptions et devront informer la Ligue en cas de désistement, afin que celle-ci puisse procéder aux éventuels repêchages dans les plus brefs délais.

Article 8. Classements

Le classement des qualifié(e)s et des remplaçant(e)s pour les Championnats de France est établie sur la seule base de la grille américaine ou grille de Berger générée par le logiciel d'appariement utilisé, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre pour un tournoi au « système Suisse » :

- Le Buchholz Tronqué,
- Le Buchholz,
- La Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » :

- Le Sonneborn-Berger,
- Le Koya,
- La Confrontation Directe.

*Pour le calcul du **Buchholz** et **Sonneborn Berger** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*

Article 9. Choix des arbitres

L'arbitre principal, au moins AFO, est désigné par le Président de la Ligue, sur proposition du Directeur Régional de l'Arbitrage. Il constitue son équipe d'arbitres selon les besoins, en fonction du nombre de participants.

Les arbitres officiant lors du **Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes** doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueurs et joueuses, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu ou le déroulement du Championnat.

Les parents et accompagnateurs sont autorisés à accéder à la zone de jeu, uniquement durant les 5 premières minutes. La zone de jeu est réservée aux joueurs et joueuses, aux arbitres et à toute autre personne autorisée par l'arbitre principal. Les joueurs et joueuses qui ont terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.

Article 10. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début du Championnat, sa composition est la suivante :

- L'arbitre principal(e) ou un représentant ou une représentante qu'il ou elle aura désigné,
- Une personne désignée par la Direction Régionale des Jeunes,
- Une personne désignée par l'organisation,

Aucun membre de la commission d'appel ne peut délibérer sur une question pouvant l'impliquer directement ou impliquer un joueur de son propre club.

Tout incident, tout appel devra être rapporté au Président de Ligue dans les plus brefs délais.

Article 11. Règles sanitaires

Les Championnats se déroulent selon les règles sanitaires gouvernementales, préfectorales, locales et fédérales en vigueur aux dates auxquelles ils se disputent.

Règlement validé par la CTF le 24/09/2026

Le président de Ligue :

Philippe BLOT

L'arbitre principal :

Fabrice CASIER (Zid NPC)

Emmanuel VARINIAC (Zid PIC)